



**Réunion du Sous-comité de gouvernance**  
**Vendredi 21 juin 2024**  
**12 h**  
**Réunion sur Teams**

**COMPTE RENDU DE DÉCISIONS**

**Sur Teams** : N. Prier (président de l'ACEP), A. Yeo (présidente du sous-comité, vice-présidente EC/BdP/BDPB), M. Larcher, C. Hill, F-A. Roux (bénévole), M. Hawco (bénévole)

**Absences** : G. Brabazon, S. Holmes, J. Hutt (conseiller principal du président), J. George (avocate générale et directrice des Politiques)

**Personnel sur Teams** : K. Khouri (avocat), F. Raposo (coordonnateur, GI et TI), S. Cousineau (adjointe administrative)

**1. Ouverture de la réunion**

La réunion est officiellement ouverte à 12 h 05. Le quorum est atteint. N. Prier lit la déclaration de principes sur le harcèlement de l'ACEP. K. Khouri accepte le rôle de personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

La motion d'adopter l'ordre du jour du 21 juin 2024 est adoptée à l'unanimité.

**3. Bienvenue aux nouveaux membres**

A. Yeo souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

**4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2024**

Une petite modification a été apportée dans le procès-verbal. La motion d'approuver le procès-verbal modifié de la réunion du 4 juin 2024 est adoptée à l'unanimité.

**5. Résultats du vote en ligne**

- La motion est adoptée.

**6. Discussion sur le portail des membres et de ses conséquences pour la motion renvoyée concernant le règlement 2 (la motion d'Antoine)**

a) Y'a-t-il une incidence sur l'avis juridique?



- Nate ne pense pas que la publication des vidéos des réunions du CEN pose un problème de sécurité.

**b) Comment les enregistrements des réunions du CEN seront-ils partagés?**

- Les enregistrements se trouveront dans le portail.

**c) Quelles sont les fonctionnalités d'accessibilité et de langue?**

- Le portail sera rendu accessible (grâce à la traduction en temps réel des communications) et en français et en anglais.

**d) Quelles mesures de protection de la vie privée seront mises en place (censure des vidéos, partage limité)?**

- Le portail est protégé par un mot de passe, ce qui n'empêche pas les membres de télécharger ou d'enregistrer des éléments et de les partager.

M. Larcher propose quelques modifications à la motion concernant le règlement 2. Adoptée à l'unanimité.

**7. Politique proposée pour les réunions virtuelles/Conseils régionaux**

- N. Prier présente les avantages des réunions virtuelles :
  - L'ACEP établit une politique générale stipulant que les réunions des membres à tous les niveaux devraient se tenir virtuellement comme format de réunion principal et préféré, par mesure d'économie.
  - Toutes les réunions de l'ACEP doivent offrir une option de participation virtuelle, afin d'accommoder l'ensemble des membres et leurs besoins respectifs.
  - Les conseils régionaux seront soutenus par le Bureau national pour organiser une (1) réunion hybride par année civile.

*N. Priez et F. Raposo quittent la réunion.*

**8. Examen de la liste des politiques et protocoles de l'ACEP et délégation**

**a) Motion de transparence financière (motion de Jeremy)**

*Reporté à la prochaine réunion.*

**b) Motion pour la création de sections locales (motion de Guelph)**



- Un vérificateur de l'accessibilité examinera toutes les politiques et tous les protocoles et formulera des commentaires et des recommandations.

Motion de la part d'A. Yeo : que le sous-comité de gouvernance propose au CEN une motion pour demander aux différents sous-comités de fournir des commentaires sur les politiques existantes. Adoptée à l'unanimité.

- Des membres du sous-comité de gouvernance proposent leur nom pour l'examen des politiques et des protocoles de l'ACEP.

#### **9. Tour de table**

#### **10. Clôture de la réunion**

La séance est levée à 13 h 47.

*Le procès-verbal ci-dessus est accepté comme une représentation fidèle de la réunion du Sous-comité de gouvernance qui s'est tenue le 21 juin 2024.*